

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2024

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le 24 avril 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	70 022	129 717
Subventions fédérales	72 278	82 945
Subventions provinciales - autres	39 781	63 785
Sport et Loisir de l'île de Montréal	1 200	6 405
Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	118 289	120 972
	<u>301 570</u>	<u>403 824</u>
Autofinancement		
Inscriptions	361 948	421 196
Cotisations	13 684	9 253
Location de salles	121 864	96 889
Autres	7 948	11 985
Commandites	1 000	-
Dons	44 230	23 650
Intérêts	27 420	21 534
	<u>578 094</u>	<u>584 507</u>
	<u>879 664</u>	<u>988 331</u>
CHARGES		
Salaires, commissions et charges sociales	630 902	598 960
Activités et frais	57 076	58 873
Contractuels	63 893	58 390
Frais de bureau	5 635	6 019
Télécommunications	5 011	4 506
Frais d'enregistrement et frais bancaires	5 784	3 616
Honoraires professionnels	87 381	34 106
Assurances	1 799	1 043
Formations	500	389
Publicité et promotion	5 928	1 053
Amortissements	2 639	162
Autres	684	-
	<u>867 232</u>	<u>767 117</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>12 432</u>	<u>221 214</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024				2023	
	Investi en immobi- lisations	Affecté (note 6)	Non affecté	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT	1 936	-	752 565	754 501	533 287	
Excédent des produits sur les charges	(2 639)	(1)	-	15 071	12 432	221 214
Affectation d'origine interne (note 6)	-	230 000	(230 000)	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	14 140		(14 140)	-	-	-
SOLDE À LA FIN	13 437	230 000	523 496	766 933	754 501	

⁽¹⁾ Ce montant représente l'amortissement des immobilisations.

16

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	877 335	909 908
Débiteurs (note 3)	22 873	10 845
Frais payés d'avance	-	742
	900 208	921 495
IMMOBILISATIONS (note 4)		
	13 437	1 936
	913 645	923 431
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	74 390	78 946
Subventions reportées	72 322	49 984
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	-	40 000
	146 712	168 930
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	13 437	1 936
AFFECTÉ (note 8)	230 000	-
NON AFFECTÉ	523 496	752 565
	766 933	754 501
	913 645	923 431

APPROUVÉ

Luc Gagné - Président

26. avril 2025.

Julie Plouffe 29 avril 2025

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	12 432	221 214
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 639	162
	15 071	221 376
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(12 028)	32 001
Frais payés d'avance	742	(742)
Créditeurs	(4 556)	29 334
Subventions reportées	22 338	(32 738)
Produits perçus d'avance	-	(52 400)
	6 496	(24 545)
Augmentation de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	21 567	196 831
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(14 140)	(2 098)
Diminution de la trésorerie liée aux activités d'investissement	(14 140)	(2 098)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme	(40 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(40 000)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(32 573)	194 733
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	909 908	715 175
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	877 335	909 908

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

JP LG

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ASSOCIATION RÉÉCRÉATIVE MILTON-PARC a été constitué le 1^{er} octobre 1992 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

L'association a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'association vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Activités annuelles, camps de jour d'été et locations de salles

Les produits d'activités annuelles, de camps de jour d'été et de locations de salles sont inscrits lorsque l'activité a eu lieu et que les services sont rendus.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

3- DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Subvention à recevoir	2 000	-
Produits de ventes et autres	20 873	10 845
	<u>22 873</u>	<u>10 845</u>

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipements informatiques	2 789	990	1 799
Équipements sportifs, meubles et accessoires	13 448	1 810	-
	<u>16 237</u>	<u>2 800</u>	<u>1 936</u>

5- CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs	23 256	27 056
Taxes à la consommation	44 405	48 702
Sommes à remettre à l'État	6 729	3 188
	<u>74 390</u>	<u>78 946</u>

6- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Durant l'exercice 2024, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant total de 230 000 \$ réparti comme suit : 200 000 \$ pour les travaux de rénovations et 30 000 \$ pour le programme jeunesse. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces sommes grevées d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7- DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Le solde a été totalement remboursé.	-	40 000
	-	40 000
Portion échéant à court terme	-	40 000
	-	-

AP LG

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

8- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'association a conclu des conventions d'aide financière (PAF-SLC, Activités d'accueil, de surveillance et de gestion des locaux et Programme Jeunesse) avec la Ville de Montréal.

Le financement pour l'accueil et la surveillance est octroyé par la Ville sous forme de prêt de certaines installations et prêt de matériel à l'Association. Ces installations et ce matériel doivent être utilisés pour mener à bien les activités de l'Association en conformité avec le plan d'action approuvé et la programmation.

Le PAF-SLC permet à l'Association de réaliser sa mission en offrant des activités de loisir et des camps de jour à la population du Plateau-Mont-Royal.

Le Programme Jeunesse (11-17 ans) permet d'offrir un lieu d'accueil à la jeunesse du quartier et une programmation diverse.

Conformément aux ententes, la Ville versera à l'Association une contribution de 116 400 \$. La convention est d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1^{er} juillet 2023 et terminant le 30 juin 2025.

L'Association reçoit également pour le Programme Jeunesse la contribution de 38 000 \$ annuellement. La convention est d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1^{er} juillet 2024 et terminant le 30 juin 2027.

En 2024, la Ville a retenu les sommes de 50 640 \$ du PAF-SLC, 19 200 \$ du Programme activités d'accueil, de surveillance et de gestion des locaux et 38 000 \$ du Programme Jeunesse. Ces sommes ont été retenues après analyse des états financiers de 2023 qui laissent apparaître un actif net non affecté cumulé jugé élevé.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques :

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créanciers et sa dette à long terme.

